

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2263

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 23

À l'alinéa 64, substituer aux mots :

« ci-dessus »

les mots :

« aux 1° et 2° du présent article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.